

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 1

Rubrik: Notes statistiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour trancher leurs difficultés, ce seront, écrit ce journal de poids, les consommateurs qui souffriront.

De là à penser à l'obligation légale du syndicat, il n'y a qu'un pas. On a — et c'est l'Angleterre qui a donné l'exemple — créé des syndicats, mais ceux-ci ne peuvent avoir de signification que s'ils comprennent la totalité d'un métier.

Si quelques ouvriers — ne furent que trois, comme c'est le cas en Lancashire — refusent d'entrer dans le syndicat, le patronat considère leur importance comme de valeur égale à celle de l'énorme majorité du prolétariat. On parlera de la liberté que les ouvriers possèdent de ne pas appartenir au syndicat. D'où des haines et des querelles dans les rangs ouvriers qui, comme le disait très justement Ghesquière à la tribune, font les affaires de l'ennemi. Les luttes entre les syndiqués et les jaunes sont un des phénomènes les plus tragiques et les plus lamentables de cette fin de période capitaliste. La bourgeoisie n'a pas besoin d'intervenir, elle n'a qu'à marquer les points.

Or, l'idée du syndicat obligatoire n'est pas nouvelle; combien de fois les nôtres — et encore dans ces derniers temps — ont préconisé les portes ouvertes à toutes les opinions, à toutes les couleurs, dans le syndicat? En effet, ils ont reconnu — comme on commence à l'admettre ailleurs — qu'un syndicat ne vaut que comme représentant de la totalité d'un métier. Les patrons bourgeois finiront — et avec eux les gouvernements — par voir l'avantage qu'il y a, pour des négociations, à avoir devant soi une institution, une collectivité, plutôt que des individus. Et quant à la classe ouvrière, ce ne sera que du moment où elle sera unie dans une seule Confédération du travail qu'elle aura, comme on dit, voix au chapitre et pourra faire reconnaître et admettre ses revendications.

Le socialisme.



Ch. Bonnier.

Notes statistiques.

Les gens riches en Suisse

Il y a dans toute l'étendue de la Confédération 90,000 familles riches et 12,000 très riches. Ces chiffres ne sont évidemment qu'approximatifs — car il peut bien y avoir 11,900 ménages très riches ou même 12,100 — mais, en gros, on peut les considérer comme exacts.

Par ménages riches, il faut entendre ceux qui jouissent de plus de 6000 francs de revenus — quelques économistes prennent comme base 5000 francs, mais ce chiffre est, avec le prix actuel des denrées, vraiment trop modeste — et, par ménages très riches, ceux qui disposent d'au moins 20,000 francs de ressources annuelles.

Ces derniers sont très inégalement répartis. Tandis que Bâle, l'opulente, Zurich et Genève en possèdent les trois septièmes, les quatre autres septièmes, c'est-à-dire 6800 environ, sont disséminés sur les territoires des vingt-

deux Etats. Disons tout de suite que certains cantons, Uri, Nidwald, Appenzell-Intérieur, n'en ont point, et que d'autres cantons n'en ont que quelques dizaines.

Ce sont naturellement les pays industriels qui fournissent le plus fort contingent de grosses fortunes, car nos «millionnaires» sont, pour la bonne moitié, des fabricants et des négociants. Aussi, n'est-il pas étonnant d'en trouver un si grand nombre à Bâle et à Zurich. La soie et le coton ont enrichi nos Confédérés des bords de la Limmat et du Rhin, et, dans ces deux centres, les quelques milliers de gens très riches ont acquis leur capital en travaillant. Il en est de même à Genève, où le commerce — la banque surtout — donnait autrefois des bénéfices nets considérables.

Les professions libérales, soit chez nous, soit ailleurs, contribuent pour une part appréciable à la formation de la grande richesse. Il n'est pas question ici des écrivains, ni des professeurs, mais surtout des médecins. Entendons-nous. Sur les 2000 médecins que possède la Suisse, cent ou cent vingt arrivent à se faire plus de 20,000 francs par an.

Les chefs d'institut, les hôteliers sont assez rares qui dépassent ou même atteignent les 20,000 francs nets par année. Et par hôteliers, entendons les propriétaires d'établissement, car la plupart des hôtels appartiennent à des sociétés.

Enfin, on peut compter, parmi les gens riches, à part les gros rentiers qui, de toute manière, font fructifier leurs capitaux et qui sont nombreux, quelques dizaines d'ingénieurs et d'architectes.

Sur ces 12,000 familles, 800 à peine ont plus de 100,000 francs de revenus. Ce sont presque tous des industriels, commerçants, banquiers. Ajoutons-leur un ou deux médecins. Il va sans dire que, parmi les industriels et les banquiers, on place les financiers qui ont de gros intérêts dans les hôtels, les chemins de fer de montagne, les affaires immobilières. Enfin 70 à 80 ménages dépassent 300,000 francs de rente. Aucun n'arrive au million; trois ou quatre atteignent les chiffres énormes de 700,000 francs, 800,000 francs, 900,000 francs. Cela représente les budgets de 700 pauvres familles à 1000 francs ou 350 à 2000 francs. Il existe donc en Suisse des ménages privilégiés qui peuvent, en une année, dépenser autant que 350 autres ensemble.

Plus-value foncière.

Voici un extrait du rapport de M. Dausset sur le budget de la ville de Paris:

«En 1860, le nombre des propriétés bâties des quarante-cinq quartiers de Paris n'était que de 66,578, et leur valeur locative s'élevait à la somme de 417,517,000 francs. La valeur locative totale des propriétés bâties s'élève aujourd'hui à plus d'un milliard.»

«D'après les résultats de la révision actuelle, la valeur, en capital, des immeubles parisiens figurera sur les rôles de 1911 pour 15,350,000,000, sans tenir compte, bien entendu, des édifices publics et des propriétés appartenant à la ville, au département ou à l'assistance publique. Depuis 1902, la valeur, en capital, des propriétés bâties et non bâties de Paris a augmenté d'un milliard et demi environ.»

Pauvres propriétaires!

D'autre part, le loyer ouvrier, en moyenne de 120 francs en 1804; de 140 francs en 1828; de 275 francs en 1878, s'élève aujourd'hui à 325 francs. Le loyer bourgeois est monté de 1120 francs qu'il était en 1833 à 2250 francs en 1908.

C'est dans la catégorie des loyers de 200 francs à 500 francs que les prix des loyers ont le plus augmenté depuis 1890. On constate que le mouvement de ces prix semble étroitement lié au mouvement des salaires.